

endrix.

OSONS OSER.

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2023

Exercice clos le 31 août 2023

Sommaire

1. Déclaration en application de l’art. R 823-21 du code du commerce.....	2
2. Présentation du cabinet.....	3
2.1. Le Groupe Endrix.....	3
2.2. Activités du groupe	3
EXPERTISE COMPTABLE	3
COMMISSARIAT AUX COMPTES	3
CONSEIL.....	4
SOCIAL.....	4
JURIDIQUE.....	4
REPARTITION DES ACTIVITES DU GROUPE ENDRIX :	5
2.3. La gouvernance du groupe Endrix	6
2.4. Organigramme.....	6
2.5. Groupements et associations	7
3. La gestion des risques.....	8
3.1. L’indépendance	8
Déclaration d’indépendance	8
Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes	8
Rotation des associés signataires	8
Secret professionnel.....	8
3.2. Le contrôle qualité	9
Une supervision permanente.....	9
Des revues indépendantes.....	9
Contrôle qualité.....	9
4. Les Ressources Humaines.....	11
4.1. Les collaborateurs & associés.....	11
4.2. La formation.....	11

1. Déclaration en application de l'art. R 823-21 du code du commerce

En application des dispositions de l'article R. 823-21 du Code du commerce, nous vous présentons notre rapport de transparence au titre de l'exercice clos le 31 août 2023.

Ce rapport concerne la SA Endrix GRP et ses sociétés filiales qui sont titulaires de mandats de commissariat aux comptes auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement.

- **Déclaration concernant les pratiques d'indépendance mises en place au sein du groupe confirmant qu'une vérification interne de cette indépendance a été effectuée**
Tous les salariés intervenants sur des dossiers de commissariat aux comptes signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.
- **Déclaration relative à la politique suivie par le groupe en matière de formation continue, attestant notamment le respect des dispositions de l'article L. 822-4 du code de commerce**
Tous les diplômés commissaires aux comptes inscrits suivent un cursus de formation continue permettant d'attester que les dispositions des articles L. 922-4 et R.922-61 sont respectés.
- **Efficacité du fonctionnement du système de contrôle qualité**
Les contrôles qualités externes (ISO 9001, ATH...) et internes, ainsi que lors de chaque mission de commissariat aux comptes (supervision associés), fournissent l'assurance d'une conformité aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires ainsi que de la qualité des rapports émis.

Fait à Lyon, le 22 décembre 2023

David HUMBERT
Président de Endrix GRP

Régis LACROIX
Président de Endrix Audit

2. Présentation du cabinet

2.1. Le Groupe Endrix

Au 31 août 2023, Endrix est une Société Anonyme au capital de 8 300 000 €.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 54.8 millions d'euros et les activités d'audit à 7.8 millions d'euros.

Le Groupe compte 28 implantations en France.

Les différentes sociétés du groupe qui réalisent des missions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes sont inscrites à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

Nous exerçons nos missions en France, dans le respect des règles déontologiques des experts comptables et des commissaires aux comptes.



2.2. Activités du groupe

Les éléments ci-après concernent Endrix en vertu de l'article 23 du décret n°2007-179 du 9 février 2007.

EXPERTISE COMPTABLE

En fonction des besoins propres de chacun de nos clients, nous définissons avec lui les outils et méthodes de gestion les plus pertinents pour sa structure.

- Prise en charge de la tenue de la comptabilité
- Externalisation complète de la fonction comptable
- Établissement des états financiers annuels ou intermédiaires
- Établissement de l'ensemble des déclarations
- Conception et mise en œuvre de tableaux de bord
- Assistance en cas de contrôles fiscaux
- Établissement des comptes consolidés
- Mise en place et suivi d'une comptabilité analytique
- Prévisions, contrôle budgétaire et reporting
- Plan de trésorerie
- Mise aux normes IAS IFRS
- Reporting en normes financières internationales
- Analyse financière (projets d'investissement, financement ...)

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Nous conduisons nos missions d'audit selon les principes fondamentaux, que sont l'intégrité, l'objectivité, la compétence, l'indépendance et le secret professionnel :

- Mission légale de commissariat aux comptes

- Commissariat aux apports et à la fusion
- Commissariat à la transformation
- Mission d'examen limité
- Audit d'acquisition & Due Diligences
- Audit de comptes consolidés
- Audit des systèmes d'information
- Audit social
- SACC

Notre cabinet effectue une mission de contrôle légal dans une société cotée sur un marché réglementé SBF 120 compartiment C : **ARTPRICE.COM.**

CONSEIL

Une réponse spécifique, pertinente et complète à tous les stades de la vie de votre entreprise :

- Création d'entreprise : business plan, recherche de partenaires, choix de statuts
- Développement et croissance de votre structure : conseils à l'export, choix des investissements, veille et intelligence économique et financière
- Conseils spécifiques aux dirigeants : optimisation du statut du chef d'entreprise, stratégie de rémunération.

SOCIAL

Législation en constante évolution, nombreuses règlementations, nombreux risques pour le dirigeant. Nous accompagnons les chefs d'entreprise sur tous les aspects de la gestion administrative du personnel.

- Externalisation des bulletins de paie et des obligations correspondantes
- Conseils en matière de droit du travail :
 - Rédaction de contrats de travail et avenants
 - Rupture du contrat de travail
 - Statut fiscal et social du dirigeant
 - Epargne salariale
 - Elections professionnelles
 - Audit social
 - Projet d'accord collectif d'entreprise

JURIDIQUE

En complément de nos missions d'expertise comptable, nous intervenons dans le domaine du droit des sociétés :

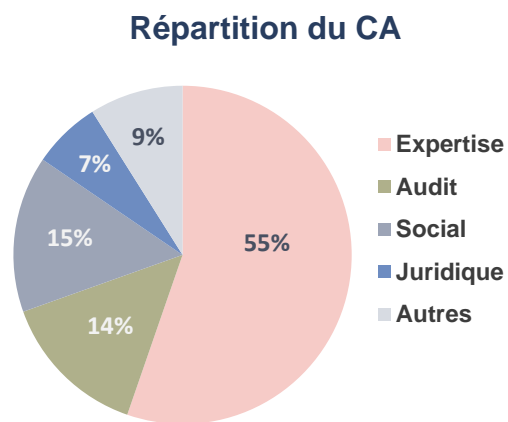
- Conseil dans le choix du statut juridique de l'entreprise
- Constitution de sociétés
- Réalisation des formalités administratives
- Secrétariat juridique
- Modifications statutaires
- Rédaction d'actes : cession de parts, pactes d'actionnaires

REPARTITION DES ACTIVITES DU GROUPE ENDRIX :

ACTIVITES	TOTAL
Expertise-Comptable	55.3 %
Commissariat aux comptes	14.2 %
Social	15 %
Juridique	6.5 %
Autres	8.9 %

Indicateurs financiers de nos principales activités :

Chiffre d'affaires des activités consolidées du groupe Endrix au 31/08/2023 (en M€)	
Expertise comptable	30.29
Audit	7.80
Social	8.20
Juridique	3.58
Autres	4.90



Chiffre d'affaires ventilé de l'activité de commissariat aux comptes du groupe Endrix au 31/08/2023 (en M€)	
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des entités d'intérêt public (EIP) et des entités membres d'un groupe dont la société mère est une EIP	0.05
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des autres entités	7.54
Honoraires provenant des services autres que d'audit légal fournis aux entités faisant l'objet d'un audit légal (EIP et non-EIP) - SACC	0.21
Honoraires provenant de services autres que d'audit légal fournis à d'autres entités ne faisant pas l'objet d'un audit légal	0

2.3. La gouvernance du groupe Endrix

La gouvernance est l'ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influençant la manière dont le cabinet est dirigé, administré et contrôlé.

Le Comité de Pilotage est composé de David HUMBERT, Régis LACROIX, Charles-Alexandre GIAUX, Adrien REGIS, Nicolas TOTAL, Matthias BALANCOURT, Florian PERENCHIO et Krystel YWAN.

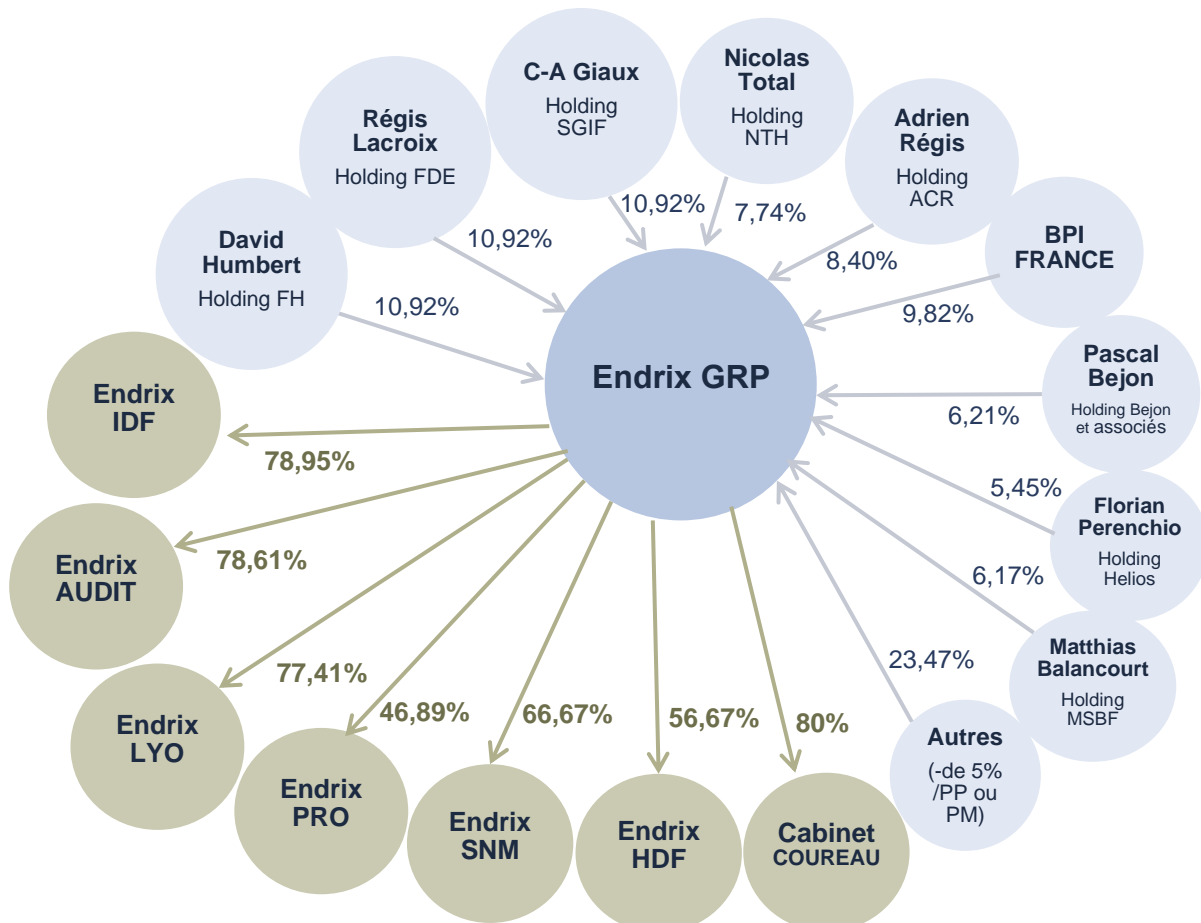
La gouvernance du groupe s'exerce au travers des organes suivants :

- Assemblée générale des associés qui se réunit une fois par an.
- Comité de groupe réunissant tous les associés qui a lieu 2 fois par an.
- Réunion d'associés de chaque site qui se réunit 1 fois par mois.
- Comité de pilotage qui se réunit 2 fois par mois.

2.4. Organigramme

Organigramme des sociétés du groupe Endrix réalisant des activités de commissariat aux comptes au 31 août 2023 :

Endrix GRP	Détenition du capital de la SA Endrix GRP en %			
	EC	Non EC	CAC	Non CAC
	83,70%	16,30%	81,31%	18,69%



2.5. Groupements et associations



Nous avons rejoint en 2005 ATH (Association Technique d'Harmonisation) comprenant 36 cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil.

Le conseil d'administration de l'association, composé de représentants de tous les cabinets, fixe les orientations stratégiques de l'association et approuve les programmes d'activités pilotés par le secrétariat général.

Le secrétariat général, assuré par le cabinet BBA, organise le pilotage et la coordination de tous les travaux de l'association qui sont conduits en concertation avec les cabinets au sein de comités.

Des comités spécialisés sont créés en fonction des besoins et par rapport aux programmes d'activités. Être membre d'ATH, nous apporte :

- Une veille doctrinale et réglementaire,
- Une veille stratégique sur l'évolution des attentes de nos clients,
- Des travaux de recherche pour optimiser nos techniques d'audit,
- Une procédure de contrôle de qualité interne, pour valider la qualité de nos prestations,
- Une mise à disposition de guides méthodologiques d'audit, et de tous les outils nécessaires à l'exercice de nos différentes missions,
- Des actions de formations pour développer les compétences des collaborateurs des cabinets membres.



Nous sommes aussi membre de l'alliance **EURUS** qui se compose de 39 cabinets indépendants d'expertise comptable, soit plus de 4800 collaborateurs. C'est le 1er groupement français indépendant. EURUS est un GIE dont la gouvernance est assurée par un conseil d'administration et un comité exécutif. La présidence est assurée par Valentin Doligé.

Son objectif est la mise en commun des moyens et compétences des cabinets membres afin d'accompagner leurs clients.

Endrix au plan international



Pour finir, nous sommes aussi membre de l'association internationale des comptables, auditeurs et fiscalistes **IEC net**. Ce réseau regroupe 80 membres, professionnels du secteur de l'expertise-comptable et de l'audit présents à travers le monde.

IEC net est piloté par un conseil d'administration composé de 11 membres, un comité exécutif, le président, Vincent Domon et son vice-président, Daniel Ziska. Par l'intermédiaire d'IEC net, nous disposons de correspondants qui maîtrisent leur environnement dans la plupart des pays du monde.

3. La gestion des risques

3.1. L'indépendance

Déclaration d'indépendance

Chaque année, une déclaration d'indépendance est signée par l'ensemble des associés et des collaborateurs du groupe intervenant sur des missions d'audit.

Cette déclaration rappelle les principaux termes du code de déontologie. La déclaration est signée par les associés et les collaborateurs qui confirment avoir pris connaissance de la liste des clients du Groupe consultable sur l'outil de gestion interne.

Les contrats de travail des collaborateurs contiennent une clause concernant l'indépendance.

Acceptation et maintien des missions de commissariat aux comptes

Toute proposition de mission de commissariat aux comptes fait l'objet d'une procédure d'acceptation de mandat formalisée. L'associé pressenti pour être le signataire du dossier doit :

- collecter les informations pertinentes sur l'entité,
- vérifie l'absence de situation de conflits d'intérêts auprès des associés du Groupe SFC
- vérifier l'absence de liens personnels, financiers et professionnels,
- le cas échéant, analyser la nature des missions réalisées antérieurement pour l'entité intéressée (ou pour l'entité qui la contrôle ou qui est contrôlée par elle),
- prendre contact avec le prédécesseur conformément aux dispositions du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes,
- avertir l'AMF ou l'ACPR, le cas échéant.

Cette démarche est matérialisée par l'établissement d'un questionnaire d'acceptation de mission.

Chaque mission de commissariat aux comptes fait l'objet, par l'associé signataire, en collaboration avec le manager, d'une appréciation annuelle du respect des conditions du maintien du mandat. Les conclusions de cette démarche sont matérialisées dans chaque dossier client.

Rotation des associés signataires

Pour les mandats de commissariat aux comptes exercés auprès de personnes et entités dont les titres financiers sont admis à la négociation sur un marché réglementé ainsi qu'auprès des personnes morales visées à l'article L.612-1 de code de commerce et aux associations visées à l'article L.612-4 qui font appel à la générosité publique, Endrix a mis en place une procédure de rotation des signataires sur ces mandats. Ces procédures reprennent les dispositions énoncées à l'article L.822-14 du Code de commerce.

Secret professionnel

Le contrat de travail des collaborateurs contient une clause spécifique concernant le secret professionnel.

Les règles en matière de secret professionnel sont rappelées, au moins une fois par an, aux collaborateurs lors des réunions internes d'information technique.

Conformément au code de déontologie, le groupe veille au respect de l'Indépendance des collaborateurs vis-à-vis des clients.

3.2. Le contrôle qualité

Un dispositif permanent a été mis en place au sein d'Endrix afin d'assurer la conformité de nos travaux aux attentes des clients et aux normes de la profession, à savoir :

Une supervision permanente

Lors de chaque mission de commissariat aux comptes, le commissaire aux comptes évalue la compétence professionnelle des collaborateurs auxquels certains travaux sont délégués, lorsqu'il détermine l'étendue des responsabilités, de la supervision et de la revue de ces travaux.

La délégation des travaux est effectuée de manière à obtenir une assurance raisonnable que ceux-ci seront exécutés correctement par des collaborateurs disposant des compétences professionnelles nécessaires.

Les travaux réalisés par chaque collaborateur sont revus par le commissaire aux comptes qui exerce son jugement professionnel sur l'étendue de cette revue pour déterminer si :

- ils ont été réalisés conformément au programme de travail
- les travaux réalisés et les conclusions en résultant ont été correctement documentés
- tous les problèmes significatifs ont été résolus ou sont relatés dans les conclusions de la mission
- les objectifs des procédures d'audit ont été atteints
- les travaux réalisés permettent de fonder les conclusions et d'étayer l'opinion du commissaire aux comptes

Des revues indépendantes

Des revues sont effectuées par un associé non-signataire sur tous les dossiers EIP et par un associé signataire ou un directeur de mission sur tous les dossiers classifiés à risque.

La revue a pour objectif de conforter pour chaque dossier le bien-fondé de l'opinion et le respect de notre méthodologie au regard des normes d'exercice professionnel en vigueur.

Contrôle qualité

La profession des commissaires aux comptes s'est engagée dans une démarche qualité renforcée s'articulant aujourd'hui autour de deux types de contrôles de la part de nos instances :

- Contrôle qualité conduit par les CRCC (Compagnie Régionales des Commissaires aux Comptes) pour les cabinets ne traitant pas de mandat EIP.
- Contrôle qualité, organisé par le H3C (Haut conseil du Commissariat aux Comptes) et effectué par le corps des contrôleurs permanents du H3C, s'adressant aux cabinets traitant au moins un mandat EIP. Ce contrôle a lieu tous les trois ans.

Endrix a fait l'objet d'un contrôle H3C au cours du 4^{ème} trimestre 2022.

Ce contrôle a porté sur le suivi des recommandations émises par le Secrétaire général du H3C à l'issue du précédent contrôle intervenu en 2019, l'examen de certaines procédures et outils, ainsi que les dossiers de travail relatifs à deux mandats.

Ces contrôles sont menés à la fois :

- sur les procédures et méthodes mises en place par le cabinet dans le cadre de l'exécution des missions de certification des comptes ;
- sur des dossiers dont la sélection par les contrôleurs relève d'une approche générale par les risques.

Être membre de l'association ATH, permet d'avoir une garantie du niveau élevé des prestations grâce à une procédure « annuelle » de contrôles qualité réalisés par ATH dans les domaines suivants :

- Expertise-Comptable
- Commissariat aux comptes
- Social
- Procédures internes

4. Les Ressources Humaines

4.1. Les collaborateurs & associés

Endrix compte 516 collaborateurs et 50 associés au 31 août 2023. Notre équipe compte 20 commissaires aux comptes inscrits à la Compagnie.

Répartition par activités :

ACTIVITES	ASSOCIES*	DIRECTEURS DE MISSION	CHEFS DE MISSION	COLLABORATEURS	TOTAL (hors/avec associés)
Expertise-comptable	41	16	56	171	284
Commissariat aux comptes	20	3	9	14	43
Social	1	1	17	69	88
Juridique	3	0	4	14	21
Autres	5	5	8	129	147
Total	70 (50*)	25	94	397	566/586

* Certains associés réalisent des missions d'EC et de CAC et sont comptés dans chaque activité, ils sont 50 au total.

De plus, chaque commissaire aux comptes a l'obligation d'effectuer au moins 120 heures de formations sur 3 ans avec un minimum de 20 heures de formation par an et 60 heures en CAC / Audit, validées par le comité scientifique.

La rémunération des associés se base sur les modalités suivantes :

- une rémunération annuelle fixe, qui intègre notamment l'expérience et les responsabilités au sein du Groupe de chaque associé
- le cas échéant, des dividendes

4.2. La formation

Nous souhaitons maintenir constamment le haut niveau de compétences de toutes nos équipes par le biais de formations. Notre objectif est d'enrichir les compétences de chacun de nos collaborateurs.

Aussi, chaque année, chaque collaborateur rencontre son chef d'équipe lors d'un **entretien annuel de développement (EAD) et lors de l'entretien professionnel (EP)**. C'est un moment privilégié de dialogue, qui a pour objectif de faire le bilan de l'activité du collaborateur (maîtrise de l'emploi et atteinte des objectifs) et d'envisager son développement individuel, professionnel et au sein du Groupe SFC.

La direction des Ressources humaines définit à la suite de ces entretiens un plan de formation Groupe (formations en intra et collectives) et **individuel** (formation en inter).

Ces formations sont suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions (CNCC, CRCC, CREF ...) mais surtout auprès d'ATH et EURUS qui proposent à ses membres un catalogue de formations techniques et comportementales par métier, par niveau technique de haute qualité.

Le Comité de Direction et les Associés déclarent que les obligations annuelles au titre de la formation professionnelle sont respectées (articles L.822-43 et R.822-613 du Code de commerce).